



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
17 mars 2025	
DATE D’AFFICHAGE	
27/03/2025	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 25 MARS 2025 et publication du 25 MARS 2025	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-quatre mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvain GIRARDIN, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h15) et Lucie ROCH.

Absents avec pouvoir :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN

Absents sans pouvoir :

Patrick PORNET (arrivée à 20h38)

Secrétaire de séance : Patrick DUCROS

OBJET : 2025-011 : Vote du Budget Primitif 2025 – budget général M 57

Suite aux différents échanges en Commission des Finances et lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif proposé pour 2025 :

- La section de fonctionnement est examinée par chapitre et elle s'équilibre à 2 481 143,99 €.
- La section d'investissement est examinée par opération et elle s'équilibre à 1 270 302,23 €.

Soit un budget total de 3 751 446.22 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20250324-2025-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025
Publication : 25/03/2025

Conformément aux articles L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Budget Primitif tel que proposé pour 2025, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 24 mars 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Patrick DUCROS